

N° 6
 Sieillard
 Constant Reni
 Casimir
 Enfant Naturel

Le mil huit cent quatre-vingt-huit, le quatorzième jour du mois d'avril, à huit heures du matin, pardevant nous Jean Marie Nauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Bologne-sur-Mer, Département du Pas de Calais, a comparu la Dame Bonnet Elisabeth Melanie, âgée de soixante-trois ans, ménagère, domiciliée à Colembert, laquelle nous a déclaré, comme agissant assistée de l'accouchement, que le treize avril courant, à six heures et demi du matin, est né un enfant de sexe masculin, en la maison de la Demoiselle Thérèse Sieillard, âgée de vingt-deux ans, domestique, domiciliée à Colembert, est accouchée dans la maison de la comparante, sise à la Halle, hameau de Colembert, d'un enfant de sexe masculin, qu'elle nous présente, et auquel il est donné les prénoms de Constant Reni-Casimir. Lesdites déclaration et présentation faite en présence de Louis Louis, âgé de trente ans, manouvrier, domicilié à Colembert, et Louis Philippe, âgé de trente-sept ans, mason, domicilié à Colembert, et ont, la même seule, signé avec nous le présent acte, la comparante ayant déclaré n'avoir rien de contraire à la loi. Lesdits Sieillard, Louis et Philippe, après avoir été interrogés, ont déclaré n'avoir rien de contraire à la loi. Lesdits Sieillard, Louis et Philippe, après avoir été interrogés, ont déclaré n'avoir rien de contraire à la loi.

N° 7
 Recourte
 Marie Josephine Adeline
 Enfant légitime

Le mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-septième jour du mois d'avril, à cinq heures du soir, pardevant nous Jean Marie Nauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Bologne-sur-Mer, Département du Pas de Calais, a comparu Recourte Louis Marie François, âgé de vingt-neuf ans, cantonnier, domicilié à Colembert, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui en sa demeure, sise au Houty, hameau de Colembert, vingt-six avril courant, à huit heures du soir, et de Marie Colen, âgée de vingt-neuf ans, son épouse, à laquelle enfant il a été donné le prénom de Marie Josephine Adeline. Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Jules Joseph Paul Solisme, âgé de trente ans, instituteur public, et de Antoine Pillier, âgé de cinquante-trois ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert, et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte après lecture.



N° 8
 Coquerelle
 Marie Jeanne
 Enfant légitime

N° 9
 Lelièvre
 Marie Eda
 Enfant légitime

Le mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-cinquième jour du mois de mai, à quatre heures du soir, pardevant nous Jean Marie Nauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Desvres, arrondissement de Bologne-sur-Mer, Département du Pas de Calais, a comparu Lelièvre Marie Alexandre Emotion Louis, âgé de vingt-neuf ans, domestique de ferme, domicilié à Colembert, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré être né de lui, en sa demeure, sise au Houty, hameau de Colembert, aujourd'hui vingt-cinq mai courant, à deux heures du matin, et de Dame Thérèse Leroy, âgée de trente-huit ans, son épouse, à laquelle enfant il a été donné le prénom de Marie Eda. Lesdites présentation et déclaration ont été faites en présence de Jules Joseph Paul Solisme, âgé de trente ans, instituteur public, et de Antoine Pillier, âgé de cinquante-trois ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert, et ont, le comparant et les témoins, signé avec nous le présent acte après lecture.